



**Entente Athlétique Villefranche**  
Stade Le Mouton - 43, rue Mirabeau  
69400 Villefranche S/Saône  
Tél : 04-74-62-94-14  
Portable 06-63-37-20-23



**Athlétisme Calade Val de Saône**  
[Athle.acvs@free.fr](mailto:Athle.acvs@free.fr)  
<http://athleacvs.free.fr>



**à conserver**

## CHARTRE SPORTIVE

Vous venez de prendre ou de renouveler votre licence d'athlétisme dans l'une des sections de l'ACVS (Athlétisme Calade Val de Saône). Nous vous en remercions. Soyez assuré que l'ensemble de l'encadrement technique, mais aussi administratif, sera mobilisé, tout au long de l'année, pour que vous puissiez vous épanouir et progresser dans la pratique du sport que vous avez choisi.

**Cette adhésion impose de votre part une participation active à la vie collective de l'association et notamment une assiduité aux entraînements hebdomadaires et une participation minimale annuelle à 3 compétitions.**

D'autre part, nous vous demanderons, en cas de qualification, de vous engager obligatoirement à participer aux 2 tours d'interclubs qui se déroulent en mai et qui sont le reflet de notre vitalité.

Il vous sera également demandé de prendre part à l'organisation d'au minimum une manifestation organisée par le club (courses hors stade, meeting, ...).

Enfin nous vous informons que la participation au stage décentralisé de printemps sera strictement réservée aux athlètes motivés par la compétition.

Vos entraîneurs seront les seuls juges de votre comportement et du respect individuel de ces règles.

En récompense du respect de ces règles élémentaires de vie collective, une ristourne de 40 € vous sera accordée lors du renouvellement de votre adhésion, la saison prochaine.

Le comité directeur de l'ACVS.

<b>EXTRAIT DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'EAV</b>
--

**STATUTS : ARTICLE VI**

*. Toute personne admise, doit s'engager à respecter les Statuts et Règlement Intérieur à l'Association.*

*. Elle ne peut donner son adhésion, ou promettre son concours à une réunion du caractère du but poursuivi par l'Association, sans avoir obtenu l'autorisation de celle-ci.*

**STATUTS : ARTICLE VII**

*. Les membres actifs ne peuvent prendre part qu'aux réunions organisées par l'Association ou à celles organisées soit par les Fédérations Nationales et Internationales auxquelles elle est affiliée, soit par celles ayant des accords avec celles-ci, soit par les organismes régionaux et départementaux de l'ensemble de ces Fédérations, soit par des Associations affiliées à ces Fédérations.*

**REGLEMENT INTERIEUR : ARTICLE II****1) Commission Sportive :****E) Athlètes :**

*Ils respectent les Statuts du Club. Ils fournissent le dossier complet d'inscription au maximum un mois après leur date d'arrivée. Ils représentent le club dans toutes les compétitions auxquelles ils participent (port du maillot du Club Obligatoire : Règlement de la FFA). Ils suivent régulièrement les entraînements et les conseils des entraîneurs. Ils participent à au moins trois compétitions dans l'année et seulement à celles prévues et arrêtés en accord avec l'Entraîneur. Ils informent ce dernier en cas d'indisponibilité et de problèmes médicaux (maladie, blessure ...). Ils prennent part à l'organisation des manifestations du Club dans la mesure de leur disponibilité. Ils assistent à l'Assemblée Générale du Club (obligatoire pour les plus de 16 ans). Ils font preuve, en toutes circonstances, de "FAIR-PLAY" envers leurs coéquipiers, leurs adversaires et les membres du Jury*

<b>Les TROIS REGLES d'OR de l'Athlétisme</b>
--

- **le RESPECT**
  - du Règlement (ne pas tricher),
  - du Matériel (fragile et onéreux),
  - du Jury (sans lequel on ne peut pas pratiquer),
  - de l'Entraîneur (écouter et appliquer les consignes)
  - des Adversaires (le fair-play)
  - et des Partenaires (solidarité, encouragement).
- **Le DESIR** de bien faire tout en s'amusant
- **La VOLONTE** de s'améliorer en suivant un entraînement régulier

<b>Quelques CONSEILS PRATIQUES</b>
------------------------------------

- Courir avec des chaussures adaptées (training)
- Prévoir une tenue de rechange en cas de pluie
- Boire régulièrement (env. 2 litres/jour) et prévoir une boisson sucrée **après** l'effort.
- Connaître son numéro de licence par cœur (le noter sur votre sac de sport)
- En compétition, avoir toujours son maillot de Club et 4 épingles à nourrices pour tenir le dossard
- Prévenir en cas d'indisponibilité ou de déplacement direct sur le lieu de compétition.
- Avertir des contre-indications ou problèmes médicaux (asthmes, problème cardiaque, etc....)
- Manger des féculents (pâtes, riz, etc...) la veille de la compétition et léger (pas trop de sauces) le jour J.
- Se réserver des périodes de repos et dormir suffisamment